



A Mont de Marsan, le 11 septembre 2012

**A Monsieur le Ministre
de l'Education Nationale**

Objet : EVS : reconduction des emplois et des personnes dans le département des Landes.

Monsieur le Ministre,

Fin juin, vous annonciez aux organisations syndicales que Monsieur le Premier Ministre avait décidé de prolonger tous les contrats-aidés CUI-CAE des écoles qui pouvaient l'être et que des consignes avaient été données dans ce sens aux préfetures comme aux rectorats.

Dans le département des Landes, nous avons appris avec stupéfaction que, concernant les Emplois de Vie Scolaire ayant des missions d'aide administrative auprès des directeurs d'école, seul un EVS éligible sur deux a été reconduit.

Cela signifie, pour les 34 personnes dont les contrats ne seront pas renouvelés, déjà touchées par la précarité, une perte sèche d'emploi sans aucune perspective d'embauche.

Pour les écoles landaises concernées, cela se traduira par une dégradation des moyens de fonctionnement et un nouvel alourdissement des tâches de direction.

Cette situation n'est pas acceptable. Dans les écoles, c'est l'incompréhension, voire la colère, qui domine.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir revenir sur cette décision et de prendre dans les meilleurs délais les dispositions qui s'imposent pour que tous les directeurs et directrices des écoles landaises puissent retrouver à cette rentrée scolaire 2012, l'EVS aide-Administrative dont ils bénéficiaient les années précédentes.

Nous vous demandons également, de prévoir toutes les mesures dérogatoires devant être prises par l'ensemble des autorités publiques compétentes afin que les EVS, dont le contrat n'a pas été renouvelé au 1er juillet 2012, malgré leur éligibilité, puissent être réembauchés en priorité.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Ministre, en notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Pour le SNUipp-FSU des Landes
Cathy Laffargue

Pour le SE-UNSA des Landes
Bertrand Subsol

Pour le SNUDI-FO des Landes
Marc Guyon